



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DU 4^e ARRONDISSEMENT

Séance du 08 novembre 2023

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Horaire : 18 h 45

Lieu : Salle du conseil

PRÉSIDENT : M. Rémi ZINCK

SECRÉTAIRE ÉLU : M. Matthieu ARRONDEAU

PRÉSENTS : M. AUTEF, M. ARRONDEAU, Mme BONVALLET, Mme BORRON, Mme CABOT, M. CHEVALIER, Mme GUITARD, M. MECKLENBURG, M. PAPAIX, Mme PELLET, M. RIGAUD, Mme TRIAS, M. ZINCK.

ABSENT EXCUSÉ ET DÉPÔT DE POUVOIR : M. KIMELFELD (pouvoir à Mme. BONVALLET), Mme VIDAL (pouvoir à Mme TRIAS)

Ouverture de la séance + désignation de la secrétaire de séance

Rémi ZINCK :

Le mercredi 8 novembre 2023 à 18 h 45, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le lundi 30 octobre 2023 par moi-même, sont réunis dans la salle du conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Monsieur ARRONDEAU.

Je sou mets cette proposition au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est donc adopté. Monsieur ARRONDEAU, vous assurerez les fonctions de secrétaire et je vous propose de procéder à l'appel nominal des élus, s'il vous plaît.

Appel nominal

Matthieu ARRONDEAU :

Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Jean-Luc AUTEF – présent
Matthieu ARRONDEAU – présent
Lydie BONVALLET – présente
Nadège BORRON – présente
Marie-Agnès CABOT – présente
Alexandre CHEVALIER – présent
Aline GUITARD – présente
David KIMELFED – excusé pouvoir
Samuel MECKLENBURG – présent
Yannick PAPAIX – présent
Anne PELLET – présente
Loïc RIGAUD – présent
Élodie TRIAS – présente
Chloé VIDAL – excusée pouvoir
Rémi ZINCK – présent

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023

Rémi ZINCK :

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte rendu du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023.

Si personne n'a d'observations concernant sa rédaction, je mets ces rapports aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Procès-verbal adopté à l'unanimité

Prises de parole introductives

Rémi ZINCK :

On va commencer, avant les informations générales, par faire un bilan du CICA, comme cela avait été annoncé à la fin du CICA, il y a quelques minutes.

Monsieur RIGAUD, je vous passe donc la parole pour ce bilan, s'il vous plaît.

Loïc RIGAUD :

Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Mesdames et Messieurs membres du CICA qui êtes restés patiemment ce soir, merci pour votre présence.

Je vais prendre la parole juste deux minutes. C'était l'idée de faire un bilan, à mi-mandat, des CICA qu'on a organisés depuis le début du mandat.

Pour mémoire, un CICA, c'est le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement. C'est une instance réglementaire qui a été créée par la loi de 82 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et qui va être un espace pour les habitants — représentés par leurs intermédiaires, les associations — pour interpeller les élus d'arrondissement et échanger sur la politique de l'arrondissement, la politique mise en place sur l'arrondissement.

Il y a dix CICA qui ont été organisés depuis le début du mandat, avec autant de réunions de préparation qui ont été mises en place, dans lesquels vous vous êtes patiemment impliqués. Mes collègues d'arrondissement que je remercie, adjoints ou en charge des thématiques, ont également préparé ces CICA. Je remercie également les services qui participent, à chaque fois, à la préparation de ces CICA. Achille AUDOUARD qui est caché derrière la télé, là-bas, qui travaillait avec nous sur la question de la démocratie locale. Et puis, bien sûr, Lionel, le directeur de cabinet du maire qui m'assiste depuis le début, sur ces réunions.

Une dizaine de CICA, je disais, qui ont été organisés sur un certain nombre de thèmes proposés par les habitants, avec la coordination et la médiation des élus d'arrondissement ; des thèmes qu'on décide ensemble, souvent sur des thématiques choisies par les personnes.

Je vais les rappeler rapidement :

- Le premier CICA a été sur le partage et l'apaisement de l'espace public pour le respect des libertés de chacun ;
- Un second a eu lieu en juin 2021 sur la jeunesse, à la Croix-Rousse ;
- En décembre, ensuite, un bilan de la Vogue des marrons. Il y avait trois thèmes puisqu'il y avait aussi la question des TCL et des navettes TCL sur le 4^e et le point d'étape du PLUH ;
- En mars 2022, les mobilités et transports en commun sur l'arrondissement ;
- Ensuite, c'était la Vogue des marrons, les perspectives d'évolution ;

- En octobre 2022, le numérique, sur le logiciel libre et les expositions aux ondes ;
- En mars 2023, le quartier Pernon ;
- En juin 2023, la santé ;
- Et puis celui d'aujourd'hui, sur la mobilité et la qualité de l'air.

Donc dix CICA qui ont permis de convoquer, ou d'inviter à participer plutôt, les adjoints en charge des sujets sur la Ville de Lyon. On a eu l'occasion notamment de voir Bertrand MAES, Jean-Luc GIRAULT, Valentin LUNGENSTRASS, Mohamed CHIHI, Céline DE LAURENS qui était présente aujourd'hui, mais aussi des élus de la Métropole comme Jean-Charles KOHLHAAS qui était présent, et bien sûr des acteurs du territoire et des associations qui sont venues quasiment à chaque fois. Et puis des experts, bien sûr. On a vu les associations du territoire : la Maison de l'enfance, les centres sociaux de la Croix-Rousse qui sont venus, la Prévention de l'enfance qui est venue plusieurs fois, mais également Framasoft, une association de la ville, le président du CPTS sur la santé et bien sûr notre « Monsieur Tunnel » qui était présent aujourd'hui, un agent de la Métropole.

Je ne les ai pas tous cités puisque sur chaque CICA, il y avait un ou deux intervenants, mais à chaque fois, ils ont pu nous apporter des éclairages sur les thématiques. On a eu des CICA plutôt informatifs, comme celui d'aujourd'hui. On a pu apprendre beaucoup de choses sur l'organisation de la cité, en l'occurrence des tunnels, pour aujourd'hui, mais d'autres thématiques ont pu nous éclairer.

Et donc le CICA a permis finalement, d'apprendre cette connaissance commune qu'on doit avoir surtout sur la chose publique, mais aussi des CICA qui ont été plus d'interpellations, des fois plus virulents. Je pense à celui sur la Vogue des marrons ou sur Pernon où on a pu avoir des échanges parfois un peu houleux, mais à chaque fois dans un souci de faire des propositions concrètes ou de défendre peut-être des positions différentes.

Ce sont des moments qui restent malgré tout importants et qui sont essentiels pour la vie démocratique de notre arrondissement.

Je ne vais pas m'atteler à rentrer dans le détail de chacun de ces CICA, mais dire que ce que j'en retiens personnellement, c'est la pertinence de ces CICA pour mettre sur la table, je dirais, ou souligner, des sujets du moment qui sont importants. On pense notamment au CICA sur Pernon. Il n'y avait pas nécessairement besoin de ce CICA pour mettre à l'ordre du jour de notre agenda Pernon, mais en tout cas, ça a permis de le valoriser et d'en faire un point d'étape important et d'amener un certain nombre d'actions derrière qui ont été mises en place sur le territoire. Je pense notamment au comité de pilotage « actions Pernon » qui est présidé par le maire et qui réunit les acteurs sur le territoire. D'autres actions ont pu émerger, comme l'appel à projets Baillieu sur l'action jeunesse, pour les jeunes et pour le quartier. Ces CICA permettent de poser des sujets importants pour les citoyens, et qu'on a revu par la suite.

Merci, Monsieur le Maire, pour ce temps de parole que vous m'avez donné.

Rémi ZINCK :

Merci.

Quelques informations générales avant d'entrer dans les délibérations :

- Vendredi 10 novembre, à 18 h, le vernissage de l'exposition « Pernon d'un siècle à l'autre », qui est un projet d'appel à projets et d'initiatives des conseils de quartier qui était porté par le Conseil de quartier Ouest. Ce sera à 18 h à la Maison des associations Robert Luc ;
- La permanence du C.L.A.S.S. est le premier jeudi du mois, de 8 h 30 à 12 h et place Commandant Arnaud ;
- Une conférence de la Banque de France aura lieu également à la Maison des associations Robert Luc, le mardi 23 à 19 h, avec pour thème « La finance peut-elle être verte ? ». C'est le moment d'aller vous enquêter de savoir où vous allez investir prochainement ;
- Lancement de la 16^e édition du festival Novembre des Canuses 2023 — vous m'avez bien entendu —, vendredi 17 novembre à 19 h, ici même en salle du conseil ;
- Et enfin, nous fêtons cette année les 70 ans du Judo club croix-roussien, le 18 novembre. C'est samedi prochain, toute la journée, à la salle de la Ficelle.

Voilà pour les informations générales.

Vote des délibérations

Rémi ZINCK :

Je vais passer aux délibérations, avec Madame CABOT pour la délibération 13957.

Délibération 2023-13957-CMMA4-096 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

Objet : Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, c'est une délibération à peu près habituelle et on commence par la Petite Enfance avec, comme chaque année, l'adoption et le renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

Pour notre arrondissement, il s'agit du Jardin de la Colline pour une valeur locative de 24 312 € et qui viendra compléter les 92 890 € votés au mois de janvier et les 32 523 € votés au mois de mars.

Voilà, c'est habituel, rien à en dire.

Rémi ZINCK :

Merci, Madame CABOT.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-13829-CMMA4-097 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

Objet : Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le Centre Social PERNON pour la délocalisation de la restauration scolaire de l'école maternelle La Fontaine au Centre social PERNON

Dans notre ville à hauteur d'enfant, notre volonté bien sûr, est toujours leur bien-être. Et quoiqu'étant un service facultatif, la Ville de Lyon propose à tout enfant scolarisé de pouvoir bénéficier de la restauration scolaire. Le groupe scolaire La Fontaine n'ayant pas une capacité d'accueil adaptée et pour préserver un temps calme en restant donc à proximité, une solution externe de restauration a été trouvée avec le centre social Pernon que je ne présente plus. 50 enfants des écoles maternelles et élémentaires seront donc accueillis si vous approuvez cette délibération ; ce dont je vous remercie par avance. Merci.

Rémi ZINCK :

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui, Madame. Allez-y, Madame BONVALLET, je vous en prie.

Lydie BONVALLET :

J'ai été étonnée, dans la délibération, de noter que c'était à partir de la rentrée 2023. C'est bien ça ?

Marie-Agnès CABOT :

Je crois que c'est dans une continuité. Je crois bien que ce n'est pas la première année que ça se fait.

[Lydie BONVALLET :](#)

C'est un renouvellement ?

[Marie-Agnès CABOT :](#)

C'est un renouvellement.

[Lydie BONVALLET :](#)

Ce n'est pas clair dans la délibération.

[Marie-Agnès CABOT :](#)

Je le noterai pour peut-être le signaler pour l'année prochaine.

[Lydie BONVALLET :](#)

Oui, et d'avoir un retour d'expérience du coup, ça peut être sympa.

[Marie-Agnès CABOT :](#)

D'accord, je ferai passer le message.

[Rémi ZINCK :](#)

S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

[Délibération 2023-13860-CMMA4-098 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT](#)

Objet : Projet éducatif lyonnais - Programmation complémentaire 2023-2024 - Attributions de subventions, compléments, ajustements

Cette fois, il s'agit dans cette délibération de reparler du PEDT abordé en septembre pour juste des corrections, des compléments et ajustements de subventions. Donc c'est pareil, c'est assez bref. Je vous remercie de voter cette délibération qui n'est juste que des corrections.

Rémi ZINCK :

Prises de parole ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-13943-CMMA4-099 : Rapporteur : Alexandre CHEVALIER

Objet : Attribution de subventions d'investissement à diverses associations de sport amateur - Approbation de conventions et autorisation de signature - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004

On est sur une attribution de subventions d'investissement. La Ville de Lyon accompagne les associations de sport amateur implantées sur son territoire dans l'achat de matériel nécessaire au développement de leur projet de club. C'est une enveloppe de 20 500 € qui va être répartie sur une dizaine de clubs. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, mais je vais principalement vous parler d'une association parce qu'elle est du 4^e arrondissement. C'est l'association l'Amicale laïque de la Croix-Rousse, l'ALCR, et sa section tennis de table qui bénéficie d'une subvention de 9 385,56 € pour l'achat de 12 tables de ping-pong qui vont bénéficier à 550 pongistes à ce jour. À noter que le club a largement augmenté, depuis deux ans, son nombre d'adhérents et de joueurs. Et c'est très bien. Les tables anciennes — petite précision — ont été pour certaines données à des associations du quartier, notamment ont pu en bénéficier — grâce un peu à notre entremise, parce que j'ai été l'entremetteur de ce don de table — le centre social de la Croix-Rousse et notamment le secteur adolescent, la MEJ et puis la Ka'fête ô mômes. Voilà, donc les trois associations de jeunesse de la Croix-Rousse ont pu bénéficier d'une table gratuite. Et c'est très bien pour eux. Merci.

Rémi ZINCK :

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 8958-CMMA4-100 Lyon 2030 : Rapporteur : Alexandre CHEVALIER

Objet : Lyon 2030 - un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale - Soutien à différentes associations pour l'accueil de jeunes volontaires en service civique ou dans le cadre de stages gratifiés pour un montant total de 49 050 euros

On a lancé pendant l'été un appel à initiatives dans le cadre de Lyon 2030, pour financer des stages et des services civiques pour des actions en faveur de la transition écologique. Et cela à destination de l'association ou de structures de l'ESS.

Ce qui équivaut à 30 mois de service civique répartis éventuellement entre plusieurs volontaires. On va de 100 € par volontaire et par mois, soit 3 000 € maximum par structure. C'est l'équivalent aussi de 12 mois de stage gratifié, répartis éventuellement entre plusieurs stagiaires, à 250 € par stagiaire et par mois, soit 3 000 € maximum pour des stages ou des missions démarrant d'ici juin 2024 maximum et à destination de jeunes de moins de 30 ans.

Les objectifs sont multiples. Pour les jeunes, c'est d'abord faire découvrir à des jeunes des métiers de la transition écologique ou des nouvelles voies d'engagement. Pour les structures, c'est leur permettre d'agir concrètement en faveur de la transition écologique ou de sensibiliser la population.

Là aussi, je ne vais pas vous faire tout le détail des structures qui peuvent bénéficier de ce soutien aux services civiques ou aux stagiaires. Je vais prendre bien sûr les structures croix-roussiennes. Donc on a le centre social de la Croix-Rousse qui va bénéficier d'un service civique pendant 10 mois, qui, eux, vont travailler sur la transition intergénérationnelle. Je pense qu'ils vont travailler autour du spot senior qui vient de s'installer sur le centre social de la Croix-Rousse. Il me semble, et ce serait une très bonne chose aussi. Nous avons le théâtre de la Croix-Rousse où on a un stagiaire pendant 6 mois, qui va traiter la question des bilans carbone du théâtre. En tout cas sur les actions du théâtre. On a la Cité Anthropocène qui est aussi domiciliée à la Croix-Rousse, qui va bénéficier de deux stagiaires de 11 mois au total. On a la ferme de la Croix-Rousse aussi, qui bénéficie de deux services civiques pour 1 an, qui vont traiter la question de l'agriculture urbaine. Et il me semble que s'en est fini pour les structures croix-roussiennes.

Rémi ZINCK :

Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-15932-CMMA4-101 : Rapporteur : Elodie TRIAS

Objet : Politique funéraire - Orientations stratégiques 2023-2026

Merci, Monsieur le maire. Bonsoir à toutes et à tous. La délégation aux Cimetières a longtemps été intégrée à la délégation des Espaces verts, associant de ce fait le funéraire à la gestion paysagère du cimetière, à un cadre de vie soigné et agréable en hommage au défunt. C'est donc au titre de ma délégation d'adjointe à la Nature en ville que j'ai le privilège de vous présenter, ce soir, cette délibération qui concerne la politique funéraire 2023-2026.

Souhaitant développer une ambition supplémentaire pour ce service public qui nous touche tous, qui touche tous nos concitoyens, le maire de Lyon a donc fait le choix, en 2022, de désigner un adjoint délégué à la Politique funéraire afin de définir une feuille de route stratégique pour la Ville de Lyon. Cette feuille de route, c'est le document cadre de la politique funéraire 2023-2026 qui vous est présenté dans cette délibération.

À travers ce document cadre, il est d'abord fait le choix d'affirmer que le service public funéraire est un bien commun. Comme les crèches, les écoles ou les équipements sportifs et culturels, il mérite lui aussi une politique d'investissement ambitieuse, là où le service public funéraire est souvent invisibilisé. Malgré une population croissante, Lyon est aujourd'hui confrontée au vieillissement de sa population, à la hausse de la mortalité. Ceci sur un territoire au foncier contraint.

Pour anticiper l'avenir, la Ville de Lyon entreprend de grands travaux de rénovation de ses cimetières et a également décidé d'allouer des moyens conséquents à la reprise des concessions funéraires arrivées à échéance, pour garantir de l'espace aux générations futures. C'est parce que le service public funéraire est un bien commun que la Ville de Lyon fait aussi le choix de poursuivre et amplifier son engagement sur le secteur des pompes funèbres. Face à un marché concurrentiel développant des tarifs élevés, la Ville de Lyon souhaite conforter la présence d'un opérateur public de pompes funèbres — le pôle funéraire public —, l'objectif étant d'offrir au plus grand nombre un service public des pompes funèbres accessible.

En complément de cette politique d'investissement, le service public du funéraire sera construit autour de deux piliers structurants : la justice sociale et la transition écologique.

La Ville de Lyon affiche la volonté de porter haut les valeurs d'universalité et de fraternité du cimetière républicain afin qu'il puisse accueillir dignement tous les défunts. Ainsi, la Ville de Lyon souhaite développer une tarification sociale et progressive des concessions funéraires — une première en France —, de manière à ce que la mort ne soit plus un vecteur supplémentaire d'inégalités sociales quand les funérailles constituent souvent un budget très lourd pour les familles.

La Ville de Lyon travaille également à l'amélioration des funérailles des personnes isolées ou dépourvues de ressources pour leur rendre toute leur dignité, en partenariat avec des acteurs locaux engagés qui les accompagnent bénévolement dans leur dernier voyage.

Enfin, la Ville de Lyon souhaite garantir l'accueil de tous les défunts à travers le développement des carrés confessionnels pour faire vivre un cimetière laïc, universaliste, ouvert aux croyants et non-croyants, permettant de réunir tous nos concitoyens.

Deuxième volet de cette feuille de route stratégique qui inscrit le service public funéraire dans la transition écologique, avec la mise en œuvre d'un plan d'investissement pour la renaturation des cimetières. La protection de la biodiversité est également une priorité puisque désormais, tous les cimetières lyonnais, dont dernièrement le cimetière de la Croix-Rousse, sont labellisés Refuge de biodiversité par la LPO.

Enfin, la Ville explorera la possibilité de proposer des funérailles plus écologiques et sobres dans les prestations comme dans les matériaux proposés aux familles, avec notamment la création d'un carré naturel qui permettra d'être inhumé dans une prairie avec un impact environnemental limité.

Je vous remercie et je vous propose donc d'adopter la délibération qui concerne la politique funéraire 2023-2026.

Rémi ZINCK :

Merci, Madame TRIAS.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur CHEVALIER, je vous en prie.

Alexandre CHEVALIER :

Oui, une demande d'intervention juste pour saluer vraiment cette politique funéraire. Je vous invite à récupérer ce petit fascicule d'orientation stratégique où vous avez dans le détail tout ce qui vient d'être dit par Madame TRIAS. Mais en tout cas, c'est vraiment une avancée assez remarquable et je suis très content qu'un élu, Laurent BOSETTI, un élu Lyon en commun, avec le soutien du maire de Lyon, ait pu avancer sur ce sujet.

Parce que la justice sociale, comme vous l'avez dit, doit se faire tout au long de la vie et même aussi dans le décès, dans le deuil. Je salue ces avancées-là et, vous l'avez dit, qui sont uniques en France. En plus, je vois que la Ville de Lyon est vraiment la première à avoir appliqué une grille tarifaire sociale sur les concessions. Donc on ne peut que le saluer et bravo à nous.

Rémi ZINCK :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à la majorité

Abstention : Mme Anne PELLET

Délibération 2023-13982-CMMA4-102 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG

Objet : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2022

Cette délibération est afférente au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel garanti depuis 1946 et figure dans l'article premier de la Constitution de 58. Malgré de lents progrès en faveur des droits des femmes, des discriminations persistent dans l'emploi et l'accès aux services.

L'Insee nous apprend en mars 23 que les femmes ont un revenu salarial moyen toujours 24 % inférieur à celui des hommes, que les femmes occupent 76 % des emplois à temps partiel et plus de 95 % des postes dans les secteurs du soin et de l'aide à domicile. En 2021, 86 % des 72 000 infractions à caractère sexuel enregistrées par la police hors cadre familial, ont été commises contre des femmes. Enfin, un sondage de l'Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès, en 2019, révèle que 60 % des femmes voilées ont déclaré avoir été victimes de discrimination au moins une fois dans leur vie.

L'Observatoire des violences sexuelles et sexistes, en 2021, a montré que 90 % des femmes en situation de handicap ont subi des violences verbales et psychologiques, 60 % des violences physiques et 50 % des violences graves comme le viol ou la prostitution forcée.

Ce huitième rapport de la Ville de Lyon témoigne des actions de la Ville à la fois en tant qu'employeuse mais aussi en tant que collectivité garante des politiques publiques et engagée dans une politique intégrée d'égalité entre les femmes et les hommes. La Ville de Lyon mène donc une politique proactive en augmentant les salaires des secteurs majoritairement féminins, réduisant ainsi les disparités salariales entre les employés. Un investissement de 4 millions d'euros est consacré à la réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes.

La Ville de Lyon renforce ses initiatives pour l'égalité en combattant notamment les discriminations et les violences sexistes et sexuelles. Le Conseil pour l'égalité a été

considérablement renforcé et organise notamment un forum féministe à l'occasion du 8 mars. Le dispositif Angela, qui combat le harcèlement de rue, et les permanences d'accueil en mairie d'arrondissement sont en cours de déploiement depuis nos mairies d'arrondissement. Des formations aux violences conjugales sont désormais dispensées auprès de nos policiers municipaux. Au sein des clubs sportifs, des subventions de la Ville sont maintenant conditionnées à une formation des équipes encadrantes.

Et puis, en ce qui concerne l'analyse du budget en fonction de l'égalité femmes hommes, la Ville de Lyon continue ses recherches, augmente le nombre de lignes budgétaires consacrées et met en place une série de mesures correctives. Par ailleurs, plus de 126 000 € de subventions ont été accordés en 2022 aux associations qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences faites aux femmes, avec une augmentation pour certaines associations emblématiques sur ces sujets comme VIFFIL ou le planning familial.

Voilà, je vous remercie. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération. Merci.

Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur MECKLENBURG.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non.

Je vais le mettre aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Rémi ZINCK :

Monsieur MECKLENBURG, vous allez garder la parole pour la délibération 13861 sur laquelle nous avons un dépôt, celui de madame TRIAS qui se déporte sur cette délibération. Donc elle va devoir sortir avant que nous délibérions et que nous votions. Merci beaucoup.

Délibération 2023-13861-CMMA4-104 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 4 structures culturelles, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC pour un montant global de 96 500 €. Approbation de conventions

Cette délibération va porter sur l'attribution de subventions de fonctionnement à quatre structures culturelles sur le Fonds d'intervention culturelle pour un montant global de 96 500 €. En ce qui concerne le 4^e arrondissement, je suis heureux de vous proposer

d'approuver le versement de 1 500 € de subventions complémentaires à l'association Ça presse, pour un total de 4 500 € en 2023.

Vous avez peut-être pu voir le travail de l'association le week-end dernier, à l'occasion des universités d'automne d'HF Rhône-Alpes, au théâtre de la Croix-Rousse, avec l'exposition malicieuse mais non moins essentielle « si les hommes avaient leurs règles ».

Comme chaque année depuis sa création à la mairie du 4^e, en 2019, l'association Ça presse initie au dessin de presse et propose des outils pédagogiques pour comprendre la force des images et le métier des dessinateurs de presse.

Elle organise les Rencontres du dessin de presse à Lyon avec, en 2023, des dessinateurs français et européens qui présentaient à l'Hôtel de Ville, au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, dans les bibliothèques municipales et à la Comédie Odéon, plus de 250 dessins sur les enjeux démocratiques en Europe.

Je vous remercie donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Rémi ZINCK :

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur cette délibération ? Non.

Moi j'ai juste une explication de vote me concernant, sur la délibération portant sur la subvention à l'IFCM où je m'étais abstenu lors du dernier conseil municipal. Donc cette fois, je voterai oui. Ce sera un vote, pour ma part, de cohésion par rapport à notre majorité, également un vote d'espoir pour que cette structure trouve d'une part, un développement qui lui permette de trouver son public et également un cadre juridique que je considérerais plus sain pour les années à venir. Donc ce sera un oui également pour moi. Je m'explique simplement.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : Mme Elodie TRIAS

Délibération 2023-13861-CMMA4-104 : Rapporteur : Nadège BORRON

Objet : Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 15 000 euros - 2^e tranche - Exercice 2023

Merci, Monsieur le maire. Bonsoir à toutes et tous.

Monsieur le maire, mes chers collègues, ce rapport a donc trait à l'attribution de subventions à 12 structures qui œuvrent avec et auprès des personnes en situation de handicap pour favoriser l'accès à leurs droits, à l'école, à la culture, au sport, à l'emploi, pour interpeller et améliorer la prise en compte du handicap dans toutes les

sphères de la vie quotidienne et enfin, pour sensibiliser les habitants et les habitantes à ce sujet.

Le montant total s'élève à 15 000 €. Il vient compléter le budget de 111 600 € attribué à 31 associations de Lyon, qui a été voté au conseil municipal, en mai dernier, au titre de l'exercice 2023.

Pour rappel, le soutien à ces différentes structures constitue un pan de la politique du handicap de la Ville qui vise à assurer l'effectivité des droits et l'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap dans tous ses domaines de compétences. Les subventions sont affectées soit à un projet spécifique, soit au fonctionnement général de la structure.

Dans cette délibération, je tiens à souligner deux points.

Premier point : la Ville de Lyon souhaite apporter un soutien exceptionnel à l'association Métropole Aidante qui intervient auprès des aidants et aidantes de personnes en situation de handicap. Première Métropole Aidante en France. Ce collectif est constitué d'un réseau de 150 acteurs informés des solutions de répit existantes et à l'initiative d'innovations dans l'accompagnement personnalisé des aidants sur le territoire. Je souligne aussi — j'en profite — qu'ils interviendront et qu'ils viendront se présenter aux C.L.A.S.S. dans l'année, pour nos structures du 4^e, pour les informer de tout ce qui existe justement pour les aidants et les aider.

Second point : certaines structures ont été proposées par des maires d'arrondissement. Cette possibilité qui nous est désormais offerte, doit permettre de renforcer les actions et les liens de proximité. Dans notre arrondissement, le Cercle lyonnais des sourds est concerné par le versement d'une subvention de 750 € en plus des 2 500 € votés en mai 2023. J'en suis heureuse. Cette association fait un travail remarquable pour lutter contre l'isolement et l'exclusion des personnes sourdes et malentendantes, en organisant des réunions et des activités de loisirs.

Je vous invite donc à donner un avis favorable sur cette délibération.

Rémi ZINCK :

Merci, Madame BORRON.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ? Monsieur CHEVALIER.

Alexandre CHEVALIER :

C'est juste un petit complément d'information sur la Métropole Aidante qui accompagne aussi les familles qui ont des personnes vieillissantes par exemple, ou en perte d'autonomie. Donc ils aident aussi les aidants de personnes âgées, entre autres. C'est important, parce que c'est vrai que souvent, Métropole Aidante, on pense au handicap et ce n'est pas que ça non plus, et c'est important de le rappeler.

Et d'ailleurs, le CCAS a adhéré tout récemment à la Métropole Aidante, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à maintenant. Donc maintenant, le CCAS est un partenaire de la Métropole Aidante et aussi un financeur puisqu'on a financé aussi, par ailleurs, sur les financements du volet gérontologie.

C'est un petit complément d'information pour les personnes qui nous écoutent et qui auraient besoin de leur soutien. Parce que c'est un vrai soutien pour les aidants. Merci.

Rémi ZINCK :

Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-14002-CMMA4-105 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU

Objet : Fêtes de fin d'année - Illuminations 2023 : attributions de subventions d'un montant total de 145 140 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Comme tous les ans, on est invités à délibérer sur les projets d'illuminations qui sont portés par les associations de commerçants de la Ville de Lyon. Les illuminations des fêtes de fin d'année s'inscrivent traditionnellement dans une dynamique partenariale entre associations de commerçants et la Ville.

La Ville apporte son concours en participant financièrement aux illuminations prises en charge par les associations de commerçants, à hauteur de 50 % et dans la limite de 20 000 €. Pour le 4^e arrondissement, c'est bien sûr l'association Lyon côté Croix-Rousse qui a déposé un projet qui prévoit l'installation de dispositifs sur la Grande rue de la Croix-Rousse, la rue du Mail et la rue Victor Faure. La première tranche de la subvention qui est associée est de 8 271 €.

La mise en lumière des rues aura lieu du 24 novembre 2023 au 2 janvier 2024. Et afin de participer à l'effort collectif de sobriété énergétique, la mise en lumière sera diminuée d'une heure par rapport aux années précédentes. Comme l'année dernière, en réalité. Elle se fera de 17 h à 23 h, ce qui équivaut à une réduction de consommation énergétique d'environ 25 %.

Je tiens à souligner l'effort financier conséquent que ce projet d'illumination représente pour l'association des commerçants et je les en remercie vivement.

J'en profite pour vous parler un peu des animations qui sont en cours de préparation.

On a renouvelé notre projet collectif « Ensemble en décembre » avec les conseils de quartier et les associations de commerçants. On a des temps festifs qui sont programmés tout le long du mois de décembre : des décorations citoyennes avec le conseil du quartier Est ; un marché artisanal ; un marché solidaire ; une action boîte à dons avec les Restos du cœur ; d'autres animations qui sont en cours de préparation, qui auront lieu dans tout le quartier. Là aussi, je tiens à remercier les personnes et associations qui participent à cette opération collective.

Le but est d'avoir une approche citoyenne et solidaire de nos fêtes de fin d'année. Il y aura une communication globale qui se prépare pour mettre en lumière l'implication de chacun, pour que soient réussies ces fêtes de fin d'année et aussi renforcer l'attractivité de notre quartier pendant ces fêtes et cette période qui est importante pour nos commerçants.

Merci, chers collègues, de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur ARRONDEAU.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non.

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-14008-CMMA4-107 : Rapporteur : Aline GUITARD

Objet : Approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA)

C'est une délibération qui concerne les Instances Locales de l'Habitat. Les Instances Locales de l'Habitat existent à Lyon depuis une trentaine d'années. Elles ont pour but de mettre en lien les acteurs du logement social pour tenter d'accélérer l'accès au logement pour les publics prioritaires, éviter les expulsions locatives, améliorer le parcours locatif par une connaissance fine des territoires et des dossiers.

Depuis décembre 2022, la Métropole a procédé, après avoir évalué leur fonctionnement sur l'ensemble de son territoire, à une réorganisation du système.

Elles fonctionnent désormais avec quatre types de commissions :

- Les Commission de Maintien dans le Logement (CML) qui sont une création basée sur des expérimentations précédentes notamment dans le 3e, dont le but est de prévenir les expulsions locatives. Sur Lyon, ces CML regroupent plusieurs arrondissements (1/2/4 pour ce qui nous concerne).

- Les Commissions Sociales Territorialisées du Logement (CSTL) qui réunissent différents acteurs dont les AS, la Métropole, la Ville et des bailleurs pour travailler sur des situations individuelles complexes sur un territoire donné. Concernant les CSTL, la Ville de Lyon a fait le choix de les maintenir par arrondissement quand la Métropole proposait là aussi de fusionner plusieurs arrondissements, ce qui n'a pas paru pertinent aux élus en charge du logement à Lyon comme aux services.
- Les CLOA (Commission Locale d'Orientation des Attributions) sont des réunions ponctuelles associant les différents réservataires (préfecture, Métropole, Ville, Action Logement...) et un bailleur en amont d'une livraison neuve, afin de faciliter la gestion en flux que nous avons déjà évoquée.
- Enfin un Comité Territorial de l'Habitat se tient chaque année pour, notamment, dresser un bilan des 3 commissions, évaluer leur fonctionnement et leur efficacité. La Métropole a tenu compte de demandes lyonnaises spécifiques dans le fonctionnement de ces instances et continue d'associer la Ville et les arrondissements aux évolutions à envisager. C'est pourquoi la Ville tient à apporter sa participation financière à hauteur de 20 000€ à ce dispositif essentiel pour améliorer l'accès du plus grand nombre au logement, ce qui est l'objet de la délibération que je vous propose d'approuver.

Rémi ZINCK :

Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Non.

Alors je mets cette délibération aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à la majorité

Abstention : Mme Anne PELLET

Délibération 2023-10997-CMMA4-106 : Rapporteur : Rémi ZINCK

Objet : Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Association APORA relative à la participation financière à la campagne d'information sur les risques industriels « LES BONS RÉFLEXES »

Je crois que c'est moi qui garde la parole pour la délibération 10997 qui concerne une autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association APORA, Association régionale des entreprises pour l'environnement industriel, relative à la participation financière à une campagne d'information sur les risques industriels qui s'appelle « LES BONS RÉFLEXES ».

Dans le cadre du Code de l'environnement, chaque citoyen a le droit d'avoir une information sur les risques majeurs, technologiques ou naturels, auxquels il est soumis.

Pour les installations faisant l'objet d'un plan particulier d'intervention — ce que l'on appelle un PPI —, le préfet est chargé de faire établir des documents d'information. Cette information est délivrée aux riverains sans qu'ils n'aient à en faire la demande et sa distribution est assurée par les maires des communes concernées.

En 2023, il s'agit d'une campagne d'ampleur tout à fait inédite puisque 123 équipements industriels, établissements industriels, sont recensés et 650 communes concernées, pour une population de 3,5 millions de personnes. La maîtrise d'œuvre de cette campagne — je viens de le dire — est assurée par APORA et c'est La Poste qui assure la distribution de la brochure. Pour le 4^e arrondissement, il y aura donc 20 389 boîtes aux lettres qui devront recevoir la brochure entre le 9 et le 20 octobre, pour un coût de 14 735 € pour la Ville, somme qui est donc versée à l'APORA.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité

Délibération 2023-17139-MA4-108 : Rapporteur : Rémi ZINCK

Objet : Adoption de l'état spécial de la mairie du 4^e arrondissement pour 2024

Je garde la parole pour la délibération 17139 qui concerne l'adoption de l'état spécial de la mairie du 4^e arrondissement. Je vais vous parler d'argent.

Le conseil municipal, lors de la séance du 25 septembre, a fixé le montant des dotations aux neuf arrondissements pour 2024 sur une somme de 6 038 188 € — 5 102 088 € pour la dotation générale et 936 100 pour la dotation d'animation locale — et adopté les modalités de répartition de ces sommes dans les neuf arrondissements.

Concernant le 4^e arrondissement, pour la règle de calcul, c'est conforme au Code général des collectivités territoriales. Il nous est attribué une somme de 649 687 € de crédits de fonctionnement, à la mairie du 4^e arrondissement, sur deux dotations :

- La dotation de gestion locale : 573 676 €. Mais, me diriez-vous, c'est plus que l'an dernier ! En effet, c'est 84 694 € de plus. Vous avez bien noté. Ces crédits sont en lien avec les transferts d'équipements, le relais de la petite enfance le Jardin des Gones, l'augmentation du marché alimentaire des crèches et des crédits pour l'organisation des élections européennes en juin 2024. ;
- Et enfin une dotation d'animation locale de 76 011 € que nous allons recevoir. À noter, ce que vous savez déjà : modification puisque nous recevons 100 % des locations de salles dans notre budget contre 30 % auparavant. C'est donc un changement assez important.

Enfin, la dotation d'investissement qui est de 2 € par habitant. Vous faites le calcul, ça vous fait donc 73 690 € pour l'année 2023.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame PELLET.

Anne PELLET :

Oui, merci, Monsieur le Maire. Je n'ai pris la peine de regarder l'annexe avec le budget. Ça n'a pas été évident au départ parce que quand on était sur Nomad, on y avait accès, puis ça a changé donc on est allés sur le portail des élus. Puis moi j'ai eu envie de comparer avec ce qu'étaient les dépenses réelles en 2022. Et là pour y accéder, pour l'instant, c'est mystère. Mais j'ai quand même trouvé les chiffres parce que j'ai des gens qui m'aident.

Alors on est tous d'accord que, par exemple, l'énergie, l'électricité, c'est un poste qui explose. Puisque pour rappel, les frais réels étaient de 152 658 € en 2022 et le primitif qu'on avait voté l'année dernière, c'était 167 000 € — je vais vous épargner les petits chiffres — et là on part sur 190 000 €. C'est pour montrer vraiment l'importance des coûts énergétiques.

Alors l'alimentation, je voudrais juste comprendre. En étant aux frais réels à 61 000 € environ en 2022, le primitif, donc le projet de budget de l'année dernière, nous donnait 66 400 et là, on passe à 101 503. Je voudrais juste une explication pour voir si c'est lié au fait qu'on a plus de compétences sur certaines crèches et autres. Mais ça fait quand même une augmentation très forte.

Sur deux autres points, je voulais aussi attirer l'attention. Sur les frais de nettoyage des locaux. On était à 37 900 € en 2022 de dépenses, on passe à 50 190 € pour le budget primitif 2023. Et là, on passe carrément de 50 000 à 92 000 € pour le primitif 2024. Donc là, ça me semble important. Quels sont tous ces locaux qu'on aurait tant en plus à nettoyer ? Et le gardiennage *a contrario*, qui était à 43 000 € en frais réels, au primitif était à 42 000 € pour l'année dernière, et cette année il descend à 34 000 €. Donc on a moins de gardiennage à faire.

J'aurais voulu juste comprendre l'évolution de ces chiffres sur ces trois postes : alimentation, frais de nettoyage des locaux et en lien avec les frais de gardiennage.

Rémi ZINCK :

Comme ce sont des questions très précises, on vous fera une réponse très précise.

Je vais quand même vous donner quelques éléments sur l'augmentation sur les marchés alimentaires. Donc on a une augmentation des coûts également du marché alimentaire et on a aussi le transfert du relais de la petite enfance qui correspondent les deux à cette augmentation-là.

Sur les nettoyages des locaux, vous savez qu'on a eu le transfert définitif de la MDA, donc à vérifier dans le détail de l'augmentation si cette augmentation encadre uniquement la MDA ou d'autres postes en lien avec le nettoyage. C'est le transfert de

la MDA qu'on a eu. Donc on a un transfert aussi des coûts puisqu'on a un budget plus important pour ça.

Enfin, vous avez parlé du gardiennage. Là, je n'ai pas la raison exacte. Ça méritera qu'on vous réponde et on vous répondra plus précisément au prochain conseil d'arrondissement quand j'aurai les chiffres précis. Parce que là, je ne les ai pas. Donc il n'y a pas de problème, on vous fera une réponse précise en début de conseil, lors du conseil de décembre.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Alors je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Rapport adopté à la majorité

**Abstentions : Mme Lydie BONVALLET, M. David KIMELFELD,
Mme Anne PELLET**

Rémi ZINCK :

Nous avons terminé avec l'examen des délibérations. Je vais passer la parole à Monsieur RIGAUD qui a des choses à nous annoncer, semble-t-il.

Loïc RIGAUD :

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je prends la parole pour vous informer de ma démission de mon mandat à compter de la semaine prochaine. N'y voyez pas une démission politique, bien au contraire, je défends et je défendrai toujours la politique de notre majorité et avec virulence, comme vous le savez, avec envie aussi parce que je souhaite défendre cette transition écologique, sociale et démocratique que nous portons ensemble, collectivement, à la Ville et à la Métropole. C'est surtout parce que j'ai un projet de vie qui est différent, un projet de vie personnelle qui a été modifié. J'ai déménagé de ce beau quartier qu'est la Croix-Rousse, que j'ai donc quitté il y a quelques mois. Et parce que ce mandat de conseiller d'arrondissement est un mandat de proximité, je n'ai pas souhaité poursuivre parce que je ne suis pas en mesure de représenter correctement mes administrés ; mon territoire n'étant plus sur ce territoire.

Quelques mots peut-être sur mon parcours ces trois dernières années, avec vous. J'ai eu beaucoup de plaisir à exercer ce mandat d'arrondissement. C'est d'abord sur mon quartier, donc l'Ouest Croix-Rousse que j'ai essayé de défendre et de valoriser au sein de la politique municipale, mais bien sûr, sur mon mandat de conseiller délégué à la Démocratie et aux communs. C'est une délégation qui est passionnante, qui demande de l'exemplarité avec des citoyens, en l'occurrence, les Croix-Roussiennes et Croix-Roussiens. Ce n'est pas n'importe qui puisque je les ai trouvés très exigeants au

quotidien. Mais c'est un compliment puisque je m'en félicite, finalement. C'est à l'image de la Croix-Rousse qu'on connaît dans son histoire aussi. J'ai eu la chance d'avoir des instances de participation et il y a toujours eu beaucoup de monde, de l'envie d'agir, des propositions, des critiques. Et cette exigence, je crois, nous permet, nous élus, d'aller porter avec plus de force les propositions, les envies, les difficultés que vous rencontrez, les Croix-Roussiennes et Croix-Roussiens. Donc une exigence dont je me félicite. Ce n'est pas toujours simple pour nous, mais c'est une chance pour notre territoire, je pense, pour arriver à être accompagnés dans le travail qu'on peut mener au quotidien.

J'ai porté, dans le cadre de la délégation, la mise en place d'une démocratie continue. Vous m'avez souvent entendu en parler dans cette salle, puisque l'élection n'est pas un blanc-seing pour les élus que nous sommes et que nous devons quotidiennement interroger, rencontrer, concerter les usagers et les bénéficiaires des dispositifs que nous portons. Et si, au début de mandat, j'ai été un peu déçu du peu de marge de manœuvre que j'avais l'impression d'avoir en mairie d'arrondissement, j'ai rapidement compris l'importance de cette échelle démocratique pour faire vivre cette démocratie continue.

Et en tant que délégué à la Démocratie locale, j'ai eu certes le rôle d'animer les instances de démocratie, comme le CICA qu'on a pu animer ensemble avec Monsieur le maire tout à l'heure, ou les conseils de quartier que j'ai eu le plaisir d'animer, de participer avec mes collègues d'arrondissement. Mais c'est en réalité tous les élus d'arrondissement qui, dans leurs fonctions, font vivre cette démocratie continue. Parce que c'est bien notre rôle d'élus de proximité qui nous permet de le faire au quotidien. Donc une instance qui est vraiment dédiée à l'écoute et à la défense des problématiques des habitants.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai eu beaucoup de plaisir de travailler avec vous et j'espère vous recroiser dans d'autres cadres à la Croix-Rousse ou ailleurs. Merci.

Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur RIGAUD.

(applaudissements)

Rémi ZINCK :

À mon tour de prendre la parole pour vous remercier de votre parcours de trois années seulement. Mais trois années qui ont compté dans notre majorité. Par votre parcours personnel et votre engagement politique, je crois que cette délégation vous allait particulièrement bien. Donc je pense que personne ne sera tout à fait en capacité de vous remplacer. Quelqu'un vous succédera seulement et c'est déjà pas mal parce que c'est une mission importante. Donc je vous remercie encore du travail accompli sur l'arrondissement. Et puis, je vous souhaite, en notre nom à tous, une belle aventure

dans vos futures expériences, qu'elles soient personnelles et politiques. Je vous remercie encore.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Monsieur CHEVALIER.

Alexandre CHEVALIER :

Juste pour dire que les élus du groupe Lyon en commun étaient aussi très fiers et très heureux d'avoir pu partager quand même ce temps de mandat avec toi. Et puis on t'espère une belle suite professionnelle et on sait que tu es investi d'une autre manière dans ce nouveau champ, on va dire aussi politique. On t'espère beaucoup de succès.

Rémi ZINCK :

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole sur ce conseil ? Monsieur ARRONDEAU.

Matthieu ARRONDEAU :

Je veux bien aussi, puisque pour représenter peut-être le groupe Écologistes, je tiens à te remercier, Loïc, pour tout le travail accompli. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi. C'est vrai qu'on a pas mal avancé sur le sujet de la démocratie locale, qui est difficile, sensible, mais extrêmement important, le sujet de la citoyenneté.

J'espère qu'on va pouvoir continuer sur ce chemin que tu as commencé à tracer. Je sais qu'on va se revoir de nouveau de toute façon, puisqu'on est quand même dans un écosystème qu'on partage ensemble professionnellement. Mais voilà, en tout cas, merci, tu vas nous manquer, personnellement, je le dis. Bonne route à toi.

Rémi ZINCK :

Alors si personne ne souhaite plus prendre la parole... Madame PELLET. Je traînais un peu sur la phrase en espérant que vous leviez la main.

Anne PELLET :

Je trouve ça hyper émouvant d'abord son engagement, même si on n'est pas d'accord forcément tout le temps côté politique. Mais c'est rappeler que l'engagement politique est lourd, exigeant et prend beaucoup de temps, que les gens ne se rendent pas forcément compte de tout ce que ça nous demande, mais qu'on le fait évidemment, avec toute l'énergie à laquelle on tient. Et j'ai apprécié, et c'est vrai, cette énergie que tu as donnée, même si je n'étais pas forcément d'accord.

Je voudrais associer, parce que j'ai été un peu frustrée qu'on ne puisse pas dire au revoir à Laura ARNOD qui est partie dans l'été et qui, elle aussi, avait fait du boulot,

s'investissant beaucoup et qui n'est plus autour de cette table. Donc je voulais la remercier, que si elle passe un jour, on sera ravis de la retrouver, comme toi Loïc. Merci.

Loïc RIGAUD :

J'ai oublié dans mon émotion de remercier une personne sans qui rien n'aurait été possible. C'est Lionel, qui est en face de moi, qui depuis le début est présent à nos côtés et nous soutient beaucoup, et moi en particulier. Merci aussi à Achille qui nous a rejoints plus tard mais avec qui on a pu faire une belle collaboration. Merci à ceux aussi et à toutes les équipes de la mairie qui sont là au quotidien, avec les habitants aussi. Merci.

(applaudissements)

Clôture de la séance

Rémi ZINCK :

Je conclus ce conseil d'arrondissement en vous remerciant et en souhaitant à toutes et à tous une excellente soirée. Merci beaucoup.